



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

Bienvenue !

Bureau des déléguées et délégués
26 février 2025

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 22 Janvier 2025;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. Santé et sécurité au travail;
5. Tutorat;
6. Affectation;
7. Dépassement des maxima;
8. Accréditation des stagiaires;
9. 5 à 7 familial;
10. Informations;
11. Questions diverses...
12. Nouvelles de mon milieu;

10. Informations:

- A. Examens ministériels
- B. CCQ \$
- C. Bourses persévérance
- D. Semaine de la prévention de la violence - MEQ
- E. Échelle salariale
- F. Assurances
- G. Fonds de solidarité
- H. Programme d'aide aux employés

3. Présentation des nouveaux membres

3. Présentation des nouveaux membres

4. Santé et sécurité au travail

4. Santé et sécurité au travail

RÈGLEMENT

SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES SUR TOUT
SUJET AUTRE QUE LES SERVICES RENDUS AUX ÉLÈVES

(#31-04)

Adoption le : 27 juin 2023
Mise en vigueur le : 28 juin 2023
Résolution # : CA-2023-06-27-247

Autorisation :


Kathlyn Morel
Directrice générale

4. Principes généraux

Principes devant guider la résolution d'une plainte

Le Centre de services scolaire reconnaît le droit de tout individu d'être en désaccord avec une décision prise ou un geste posé ou omis par l'un de ses représentants et de le manifester ou de demander que cette décision ou situation soit modifiée.

Toute démarche de résolution d'une plainte doit se faire dans le respect de toutes les personnes impliquées, de façon diligente, méticuleuse, équitable, impartiale et avec ouverture.

Idéalement, une plainte devrait être réglée par les personnes impliquées dans la situation problématique ou par le supérieur immédiat concerné.

La recherche d'une solution doit se faire en tenant compte du meilleur intérêt de l'ensemble des élèves, du plaignant et du Centre de services scolaire.

Le plaignant a le droit d'être accompagné par la personne de son choix, à toute étape de la procédure d'examen de sa plainte.

4. Santé et sécurité au travail



Prévention et sécurité > Milieu de travail sain



Conditions de travail +

Prévention et sécurité +

Démarches et +

Milieu de travail sain

Pour leur santé physique ou psychologique, les travailleuses et les travailleurs ont le droit de travailler dans un milieu de travail sain et sécuritaire.

L'employeur doit prendre faits et causes pour son employé. Il peut faire son enquête afin d'éclaircir la situation.

5. Tutorat

5. Tutorat

Ce point aurait été **plus complet** si nous avions été en mesure de vous le présenter en mars ... Le prochain BDD étant fixé au 9 avril, nous avons choisi de vous transmettre l'information que nous avons à ce jour.

Des discussions avec le CSS doivent avoir lieu.

→ Dans l'éventualité où il y aurait des changements, nous communiquerons avec vous par courriel.

- ❖ **Le CSSDGS applique le paiement à 1/1000 pour la personne enseignante :**
 - **régulière temps plein (E1) incluant la personne :**
 - ✓ en retraite progressive;
 - ✓ en congé partiel sans traitement;
 - ✓ en congé sans traitement;
 - ✓ en prolongation de congé de maternité ou de paternité.
- ❖ **Le CSSDGS applique le paiement à la leçon pour la personne enseignante :**
 - **détentrice d'un contrat à temps partiel;**
 - **détentrice d'un contrat à la leçon.**
 - **à la retraite**

6. Affectation

6. Affectation

- Toutes les demandes doivent être acheminées au CSS **AVANT le 1er avril.**
- [Communiqués APL # 8 à 12](#)
- Mouvements préalables à venir (entre la mi-mars et la mi-avril)
 - Rencontre des équipes enseignantes en cours ou à venir en fonction des informations que nous avons du CSS.
- Déclaration des effectifs (fin avril – début mai)
 - Certaines personnes seront déclarées en surplus
 - Pas de panique, des rencontres d'information sont prévues à L'APL afin de donner de l'information aux personnes enseignantes touchées pour leur permettre de faire le meilleur choix pour elles dans les circonstances
- Relo école – ce sera le moment de faire des choix (début mai)
- Pour toutes les personnes sans affectation, le bassin Centre de services sera l'étape suivante (fin mai)
 - Une rencontre d'information est également prévue par L'APL afin de donner de l'information aux personnes touchées pour leur permettre de faire le meilleur choix pour elles dans les circonstances.

6. Affectation

- La réponse à l'expression des préférences : entre le 1^{er} et le 15 juin.
- Affectation des enseignants réguliers temps plein à statut particulier - E2 (fin juin)
 - Rencontre d'information prévue pour ces personnes
- Affectation des personnes de la liste de priorité (début août)
 - Certaines personnes seront déclarées en surplus
 - Des rencontres d'information sont prévues à L'APL afin de donner de l'information aux personnes enseignantes de la liste

7. Dépassement des maxima

7. Dépassement des maxima



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

DEMANDE
DE COMPENSATION
pour dépassement
des maxima d'élèves
par groupe



Avril 2025

DEMANDE DE COMPENSATION

Page 1

*La copie pour
affichage : arrivera
dans vos écoles
après la relâche.*

7. Dépassement des maxima

DEMANDE DE COMPENSATION POUR DÉPASSEMENT DES MAXIMA D'ÉLÈVES PAR GROUPE

MARCHE À SUIVRE

1. *Faire une demande de service correspondant **réellement à vos besoins et ceux des élèves** sans égard aux services disponibles dans l'établissement. Il est important de nommer l'ampleur des services requis afin d'éliminer la surcharge que constitue l'élève, mais aussi de rendre votre tâche comparable à celle que vous auriez sans l'intégration de celui-ci. (nouveau février 2025)*
2. Recueillir **toutes les données** nécessaires (nombre d'élèves par classe durant l'année, nombre d'élèves reconnus, codes d'identification, types de difficultés, déficiences ou handicaps, dates précises du changement de composition du groupe).
3. S'assurer qu'il y a situation de dépassement.
4. Le cas échéant après le 15 octobre, consigner toutes les modifications de vos groupes et en juin, remplir le formulaire disponible à L'APL et le déposer à la direction de l'école puis au centre de services scolaire. **Il faut toujours prévoir un duplicata pour fins de vérification et faire parvenir une copie au syndicat.**

IMPORTANT : *Gardez vos listes d'élèves et le bottin officiel jusqu'au versement de la compensation. Il faut conserver les preuves. Ça peut prendre des années malheureusement.*

TOUS *les élèves reconnus en cours d'année (même à la fin mai) devront être considérés.*

7. Dépassement des maxima

ANNÉE	RÉGLÉ	À Venir	Total
2001-2002	138 280,27 \$		138 280,27 \$
2002-2003	85 778,26 \$		85 778,26 \$
2003-2004	95 756,80 \$		95 756,80 \$
2004-2005	93 203,48 \$		93 203,48 \$
2005-2006	100 938,08 \$		100 938,08 \$
2006-2007	55 627,56 \$		55 627,56 \$
2007-2008	76 980,05 \$		76 980,05 \$
2008-2009	187 053,23 \$		187 053,23 \$
2009-2010	274 343,84 \$	2 618,93 \$	276 962,77 \$
2010-2011	189 801,80 \$	42 766,11 \$	232 567,91 \$
2011-2012	131 813,51 \$	70 669,84 \$	202 483,35 \$
2012-2013	85 615,25 \$	87 783,51 \$	173 398,76 \$
2013-2014	140 724,43 \$	68 797,82 \$	209 522,25 \$
2014-2015	158 997,23 \$	122 278,11 \$	281 275,34 \$
2015-2016	58 822,17 \$	110 855,08 \$	169 677,25 \$
2016-2017	100 088,85 \$	140 191,59 \$	40 102,74 \$
2017-2018		202 919,83 \$	202 919,83 \$
2018-2019			
2019-2020			
2020-2021			
SousTOTAL	1 973 824,81 \$	848 880,82 \$	
Grand TOTAL		2 822 705,63 \$	

7. Dépassement des maxima

- Si vous êtes ou pensez être en dépassement:
 - Compléter le formulaire
 - Inclure la documentation utile
 - Inclure le nom de la personne suppléante (au besoin)
 - Inclure les spécialistes
- Acheminer le tout à L'APL, au CSS et à votre direction
- S'il vous manque des documents : vous pouvez le faire en deux temps ou seulement en début d'année 2025-2026 pour l'année 2024-2025
- Si vous avez des questions : Sophie Hébert au bureau de L'APL à : compensation@aplcsq.net en prenant soin d'ajouter un numéro pour vous joindre.

8. Accrédiation des stagiaires

8. Accréditation des stagiaires

Soutien à la campagne de syndicalisation des stagiaires en éducation de la CSQ

- Lancement par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) d'une importante **campagne de syndicalisation auprès des stagiaires en éducation** à travers la province.
 - Cette initiative vise à améliorer les conditions de stage des stagiaires et à leur offrir le soutien nécessaire pour défendre leurs droits et revendications.
 - Rappelons que bon nombre d'entre eux deviendront des membres de la CSQ après avoir complété leurs stages.

Si vous êtes en contact avec des stagiaires dans votre milieu ou si vous êtes responsable de stage, nous sollicitons votre collaboration pour appuyer cette démarche →

8. Accréditation des stagiaires

Remettre le tract aux **personnes en stage** (ou aux personnes qui ont l'habitude d'être « enseignant.e.s associé.e.s » afin qu'ils relaient l'information.

Ces personnes peuvent signer **DEUX cartes** de membre :

1. Celle de L'APL quand elles sont rémunérées
2. Celle du SNES (CSQ) quand elles sont stagiaires.

Sera livré dans la semaine suivant la relâche

SNSE CSQ

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec

SYNDICAT NATIONAL DES
STAGIAIRES EN ÉDUCATION (CSQ)

[RECONNU · E · S, RÉMUNÉRÉ · E · S, RESPECTÉ · E · S]

VOUS ÊTES STAGIAIRE EN ÉDUCATION?

NOTRE DÉMARCHE DE SYNDICALISATION VOUS

CONCERNE DIRECTEMENT !

À LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ), NOUS CROYONS QUE CHAQUE ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT ET CHAQUE STAGIAIRE EN ÉDUCATION DOIT POUVOIR FAIRE ENTENDRE SA VOIX SUR LES QUESTIONS QUI CONCERNENT SON PARCOURS, SON AVENIR ET CELUI DU SYSTÈME ÉDUCATIF.

VOUS SYNDIQUER AUPRÈS DU SNSE-CSQ, C'EST OBTENIR :

- > **LE SOUTIEN ET L'EXPERTISE** DE LA PLUS GRANDE FORCE SYNDICALE EN ÉDUCATION;
- > **UN RAPPORT DE FORCE INÉGALÉ** POUR DÉFENDRE VOS DROITS ET AMÉLIORER VOS CONDITIONS;
- > **LA POSSIBILITÉ D'INFLUENCER** LES GRANDES ORIENTATIONS POLITIQUES ET SOCIALES DE LA CSQ;
- > **L'AUTONOMIE NÉCESSAIRE** POUR MENER VOS LUTTES PLUS LOIN.

EN VOUS OFFRANT DU SOUTIEN ET EN REVENDIQUANT DES MESURES, COMME LA **RÉMUNÉRATION DES STAGES**, NOUS VOULONS BÂTIR UN SYSTÈME ÉDUCATIF OÙ L'ACCÈS AUX ÉTUDES REPOSE SUR VOTRE **POTENTIEL** ET VOTRE **ENGAGEMENT**, ET NON PAS SUR VOS MOYENS FINANCIERS!



ADHÉREZ AU SNSE-CSQ MAINTENANT!



UNE INITIATIVE DE



SNSE CSQ
SYNDICAT NATIONAL DES
STAGIAIRES EN ÉDUCATION (SNSE)

APPUYÉE PAR



FPPE FÉDÉRATION DES PROFESSEURS
EN PRÉPARATION DE L'ÉDUCATION
DU QUÉBEC



RUC

9.



5 à 7 familial Prof, ma fierté !



Seul(e), entre amis ou en famille !

Le mercredi 16 avril 2025 à partir de 16H00



**Isatis Sport
310, rue Wilfrid-Lamarche
St-Constant J5A 1W2**



La feuille
d'inscriptions pour
affichage arrivera
dans le prochain
courrier APL, au
retour de la
relâche !

C'est le retour de notre activité annuelle !

Que vous patiniez ou non, venez festoyer entre amis. Profitez de cette occasion pour donner rendez-vous à vos collègues enseignants actuels ou anciens.

Au menu :

- Breuvages et boustifailles (première consommation gratuite)
- Jeux de société : atelier offert par la « Boutique Courajeux »
- Glace 1
 - 16h30 à 17h20 : Bâton rondelle/anneau
 - 17h30 à 18h30 : Partie(s) de hockey (mixte) pour le personnel enseignant
- Glace 2 : Patinage libre de 16h00 à 18h45

D'autres surprises vous attendent !

Venez en grand nombre!

Inscriptions requises

Pour de plus amples renseignements,
parlez à la personne déléguée de votre école !

Inscriptions: du 10 au 28 mars 2025

Voir Info APL #7

10. Informations

10. Informations

- A. Examens ministériels**
- B. CCQ – budget**
- C. Bourse – persévérance**
- D. Semaine de la prévention de la violence – MEQ**
- E. Échelle salariale**
- F. Assurances – Beneva – fin de contrat**
- G. Fonds de solidarité**
- H. Programme d'aide aux employés**
- I. Prochain BDD – 9 avril 18h en présence –
École de formation professionnelle de
Châteauguay**

10. Informations

A. Examens ministériels

Dates →

Enseignement primaire

2 juin

Français, langue d'enseignement, fin du 3^e cycle du primaire
Lecture - Texte littéraire, 014-630

3 juin

Français, langue d'enseignement, fin du 3^e cycle du primaire
Lecture - Texte courant, 014-630

4 et 5 juin

Français, langue d'enseignement, fin du 3^e cycle du primaire
Écriture, 014-620

4 et 5 juin

Français, langue d'enseignement, fin du 2^e cycle du primaire
Lecture, 014-430

9, 10 et 11 juin

Français, langue d'enseignement, fin du 2^e cycle du primaire
Écriture, 014-420

10, 11 et 12 juin

Mathématique, fin du 3^e cycle du primaire
022-610

10. Informations

A. Examens ministériels - Dates

Enseignement secondaire

À partir du 1^{er} mai

Français, langue d'enseignement, 2^e secondaire
Écriture - Activités préparatoires, 132-208

14 au 31 mai

Français, langue d'enseignement, 2^e secondaire
Écriture - Rédaction du texte, 132-208

1^{er} mai

Français, langue d'enseignement, 5^e secondaire
Écriture - Remise du dossier préparatoire, 132-520

8 mai, de 9 h à 12 h 15

Français, langue d'enseignement, 5^e secondaire
Écriture, 132-520

Du 14 mai au 12 juin (avant 134-530)

Anglais, langue seconde, 5^e secondaire, programme de base
Tâche préparatoire et interaction orale, 134-510

Du 22 au 29 mai

Anglais, langue seconde, 5^e secondaire, programme enrichi
Remise du cahier de préparation, 136-540 et 136-550

Du 30 mai au 4 juin

Anglais, langue seconde, 5^e secondaire, programme enrichi
Écoute du document audio et discussion, 136-540 et 136-550

5 juin, de 9 h à 12 h

Anglais, langue seconde, 5^e secondaire, programme enrichi
Production écrite, 136-540 et 136-550

11 juin, de 9 h à 12 h

Mathématique, 4^e secondaire
Technico-sciences - Raisonnement en mathématique, 064-420
Sciences naturelles - Raisonnement en mathématique, 065-420

12 juin, de 9 h 30 à 11 h 30

Anglais, langue seconde, 5^e secondaire, programme de base
Production écrite, 134-530

13 juin, de 9 h à 12 h

Histoire du Québec et du Canada, 4^e secondaire
085-404

16 juin, de 9 h à 12 h

Science, 4^e secondaire
Science et technologie - Théorie, 055-410
Applications technologiques et scientifiques - Théorie, 057-410

18 juin, de 9 h à 12 h

Mathématique, 4^e secondaire
Culture, société et technique - Raisonnement en mathématique, 063-420

10. Informations

A. Examens ministériels

Libérations :

Cette information sera éventuellement transmise via un INFO APL du mois de mai.

On vous la donne au cas où

...

Niveau	Épreuves	Mesure 15130	Annexe 5	Total des journées de libération
4 ^e année du primaire	Épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement (lecture et écriture)	Une journée	Une demi-journée	Une journée et demie
6 ^e année du primaire	Épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement (lecture et écriture) et de mathématique	Une journée	Une journée	Deux journées
2 ^e année du secondaire	Épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement (écriture)	Une demi-journée par groupe		Une demi-journée par groupe
5 ^e année du secondaire	Épreuve unique d'interaction orale en langue seconde qui se déroule en groupes de discussion	Une demi-journée par groupe		Une demi-journée par groupe

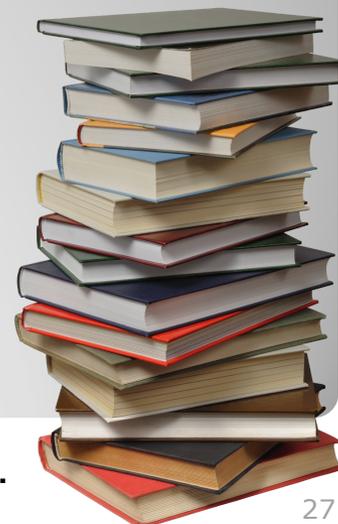
10. Informations

B. CCQ

- Des sommes ont été allouées dans une règle budgétaire pour l'année 2024-2025 afin de permettre l'achat de matériel didactique, comme des manuels scolaires, pour l'enseignement du cours *Culture et citoyenneté québécoise*.
 - La sous-mesure 18012 permet l'achat des ensembles didactiques approuvés par le ministre de l'Éducation dont la liste est présentée sur [la page du matériel didactique](#).
 - La mesure 15103 permet l'acquisition d'œuvres littéraires ou d'ouvrages documentaires pour la bibliothèque scolaire afin que le personnel enseignant recourt à la littérature jeunesse.
- En début d'année, le CSS confirmait que les sommes étaient disponibles.

Avez-vous été en mesure de vous procurer le matériel nécessaire ?

- Dans la négative, nous vous invitons à communiquer avec l'équipe de L'APL afin que nous puissions vous soutenir.



10. Informations

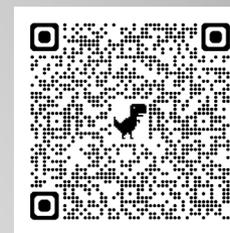
C.



5 bourses de
750\$

- **Critères:**

- Être un élève autochtone de 3^e, 4^e ou 5^e secondaire;
- Fréquenter un établissement scolaire;
- Être recommandé par une personne intervenante scolaire;
- Avoir complété un court formulaire en ligne.



Pour plus d'informations et le lien du formulaire:

[Bourses de persévérance scolaire autochtone CSQ – Centrale des syndicats du Québec \(CSQ\)](#)

Date limite: le 25 avril 2025

Voir Info APL #6

10. Informations

D. Semaine de la prévention de la violence - MEQ



Message du ministre

L'école est au cœur de la vie des familles du Québec, et de l'ensemble de notre société. Elle est un lieu d'apprentissage, mais aussi un espace où se construisent les relations et les valeurs qui nous rassemblent. Pour que chaque personne puisse évoluer dans un milieu sain et sécuritaire, il est essentiel de promouvoir le respect et de ramener la culture du civisme dans nos écoles. Ces principes permettent de prévenir des situations de violence et d'intimidation.

C'est dans cet esprit que nous lançons la première **Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles**, qui se tiendra du 17 au 21 mars sur le thème « Renforcer le respect et le civisme dans nos écoles ». Je vous invite d'ailleurs à découvrir [la programmation préliminaire](#). Cette semaine sera notamment marquée par un temps d'arrêt dans toutes les écoles du Québec, qui offrira aux élèves un moment de réflexion et de discussion sur ces importants sujets. Des balados, des ateliers et différents outils seront également présentés chaque jour, sur des thèmes adaptés aux élèves, aux parents et au personnel scolaire.

Je vous encourage à participer en grand nombre à la **Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles** ainsi qu'à vous impliquer dans les diverses activités qui seront proposées. La violence et l'intimidation, c'est tolérance zéro, à l'école comme à la maison. Ensemble, prenons nos responsabilités pour promouvoir le respect et le civisme dans toutes les écoles du Québec!

Bernard Drainville
Ministre de l'Éducation

10. Informations

E. Échelle de traitement - salaire (1^{er} avril 2025)

Paraitra dans
L'INFO APL #
08 (mars).

COMMUNIQUÉ APL # XX



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)



Fin mars

Téléphone : (450) 659-5491 ou (438) 320-5491
Télécopieur : (450) 659-8743

Courriel : z27_lignery@aplcsq.net
Site web : www.lignery.ca

ÉCHELLE DE TRAITEMENT POUR LE VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION SELON LA CONVENTION COLLECTIVE 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2026-2027

Clause 6-5.03 – Personne enseignante à temps plein ou à temps partiel

* Le 1er avril 2025 correspond au 141^e jour du calendrier du secteur des JEUNES. Cette date peut différer à l'ÉDA et à la FP

Échelle en vigueur au 1er avril 2025 *

Échelle¹ unique^{2-~}

Échelon ⁴	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2023-2024	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2024-2025	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2025-2026	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2026-2027
1	49 319 \$	51 461 \$	52 799 \$	54 119 \$	56 013 \$
2	52 614 \$	54 899 \$	56 326 \$	57 734 \$	59 755 \$
3	56 753 \$	60 041 \$	61 602 \$	63 142 \$	65 352 \$
4	58 646 \$	62 409 \$	64 032 \$	65 633 \$	67 930 \$
5	59 943 \$	64 871 \$	66 558 \$	68 222 \$	70 610 \$
6	61 269 \$	67 429 \$	69 182 \$	70 912 \$	73 394 \$
7	63 875 \$	70 088 \$	71 910 \$	73 708 \$	76 288 \$
8	66 589 \$	72 851 \$	74 745 \$	76 614 \$	79 295 \$
9	69 418 \$	75 726 \$	77 695 \$	79 637 \$	82 424 \$
10	72 369 \$	78 711 \$	80 757 \$	82 776 \$	85 673 \$
11	75 444 \$	80 426 \$	82 517 \$	84 580 \$	87 540 \$
12	78 651 \$	83 845 \$	86 025 \$	88 176 \$	91 262 \$
13	81 994 \$	87 409 \$	89 682 \$	91 924 \$	95 141 \$
14	85 478 \$	91 123 \$	93 492 \$	95 829 \$	99 183 \$
15	89 110 \$	94 994 \$	97 464 \$	99 901 \$	103 398 \$
16	97 524 \$	100 246 \$	102 857 \$	105 432 \$	109 121 \$



10. Informations

The Beneva logo consists of the word "beneva" in a white, lowercase, sans-serif font, centered within a solid purple square.

F. Assurances:

- ❖ Beneva (Médicaments)-contrat à temps partiel
Nouveauté à la fin d'un contrat

Maintien des protections de ~~120 jours~~ **50 jours**

Raison du changement

- Les remplacements à durée indéterminée sont fréquents et le contrat est obtenu au bout d'un mois (entente 2023-2028)
- Nous voulons éviter la perte de couverture et la bureaucratie entre deux contrats

10. Informations

The Beneva logo consists of a solid purple square with the word "beneva" written in white lowercase letters to its right.

F. Assurances:

- ❖ Beneva (Médicaments)-contrat à temps partiel

RAPPEL-RAPPEL

- Si votre contrat se termine en **mai ou juin**
 - Toutes vos protections seront maintenues jusqu'au 31 août qui suit la fin de votre contrat.
 - Vos primes seront prélevées sur votre dernière paie.
- Si vous obtenez un nouveau contrat à la rentrée
 - vos protections seront reconduites et vos primes seront prélevées à nouveau sur vos paies.

10. Informations

beneva

F. Assurances

- ❖ Beneva (Médicaments)-contrat à temps partiel
- Si vous n'obtenez pas de contrat à la rentrée
 - Vous serez facturé pour ~~120 jours~~ **50 jours** supplémentaires ; **NOUVEAUTÉ**)
- Si votre contrat s'est terminé **avant** le mois de mai
 - Si vous obtenez un nouveau contrat, vos protections seront reconduites et les primes seront prélevées à nouveau sur vos paies.
 - Sinon, vous serez facturé pour **50 jours**.

10. Informations



F. Assurances

- ❖ Desjardins-contrat à temps partiel
 - Le maintien des protections n'est pas obligatoire
 - Il faut informer l'employeur et lui indiquer que vous voulez maintenir vos protections. Le Centre de services scolaire communiquera avec Desjardins et vous enverra par la poste une facture pour 120 jours supplémentaires.

10. Informations -



G. Blitz du Fonds de solidarité FTQ

- Le blitz aura lieu du **17 mars au 23 mai 2025.**
 - ✓ Afin de répondre aux besoins de chacun, des rencontres seront offertes en présence et en mode virtuel.
 - ✓ Les responsables locaux (RL) seront présents dans plus de la moitié des établissements tout en offrant également un service en mode virtuel.

10. Informations -

G. Blitz du Fonds de solidarité FTQ

- ✓ Ainsi, vous pourrez rencontrer votre RL en personne ou en mode virtuel selon le calendrier établi pour votre établissement.
- ✓ Vous recevrez **un courriel à transférer**, avec des pièces jointes contenant toutes les informations.

10. Informations -

G. Blitz du Fonds de solidarité FTQ (suite)

Les responsables locaux (RL) sont:

Guy Poissant: gpoissant@aplcsq.net ou 450-659-5491

Véronique Bourdon: veronique.bourdon@cssdgs.gouv.qc.ca

Chantal Leclerc: cleclerc20903@votrerl.com

Cédric Lessard-Lachance: cedric.lessard-lachance@cssdgs.gouv.qc.ca

10. Informations - 3. Blitz du Fonds de solidarité FTQ

G. Blitz du Fonds de solidarité FTQ (suite)

Les responsables locaux (RL) ont reçu la formation nécessaire leur permettant de répondre à vos questions concernant:

- le rôle du Fonds et les façons d'y contribuer;
- l'espace REER;
- le RAP;
- etc.

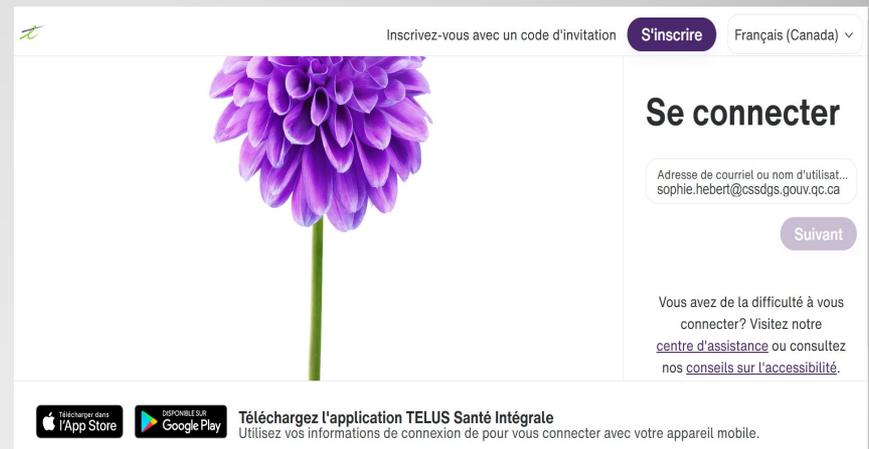
10. Informations - 3. Blitz du Fonds de solidarité FTQ

H. Programme d'aide aux employés (PAE)

Après la relâche, vous aurez une invitation par une adresse :

notifications@one.telushealth.com

Pleins de ressources intéressantes!



11. Questions diverses

11. Questions diverses

12. Nouvelles de mon milieu

**Merci et bonne
soirée!**



**L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)**